

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE992

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 13, substituer aux mots « s'ils sont implantés sur le territoire », les mots « implantés dans son périmètre territorial ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.